

L'Exode Immobile

Jean TARDY



L'Exode immobile

Comment se démarquer du sécularisme sans se déplacer

par Jean Tardy

Deuxième version

Projet : Via Dogmae

Distribution : Monterège

Copyright © Jean E. Tardy, 2012

Tous droits réservés.

Du même auteur:

La voie du Dogme

The Meca Sapiens Blueprint

Toquay's Rant

ISBN: 978-2-9812184-2-1

Table des matières

INTRODUCTION	5
1 LE PROCESSUS	7
2 POSITIONS IDEOLOGIQUES	13
3 MODELES ET ALLIANCES	19
4 LES GESTES ET LES DROITS	23
5 LES BATIMENTS ET LES SYMBOLES	31
6 LES FETES	39
7 LES SACREMENTS ET LES SIGNES	41
8 LES INSTITUTIONS	49
CONCLUSION	53

Introduction

L'exode immobile décrit un ensemble de mesures simples et concrètes qui transformeraient profondément certaines communautés chrétiennes des sociétés occidentales. Celles-ci quitteraient leur rôle de religions identitaires et folkloriques et deviendraient des barques vivaces de croyants en lutte au sein de sociétés laïcisées et paganisées. Dans ce processus, ces Églises nationales, sans se déplacer physiquement, « quitteraient » la culture ambiante en se démarquant d'elle. Je nomme ce processus : **l'Exode immobile**. Les confessions chrétiennes qui choisiront de l'emprunter sont les **Églises de l'Exode**.

J'ai décrit les fondements théologiques de l'exode immobile dans *La voie du Dogme*, une apologie contemporaine de la doctrine chrétienne centrée sur le Credo, réalisé dans le contexte du projet *Via Dogmae*.

On pourrait penser qu'une transformation aussi profonde que l'exode immobile nécessiterait des gestes héroïques, des sacrifices inimaginables ou des conflits sanglants. Pas du tout. Il suffirait que les pasteurs concernés posent quelques gestes tout à fait légaux et relativement mineurs pour accomplir cette transformation extraordinaire.

L'exode immobile décrit ces gestes. Dans tous les cas, il s'agit de mesures administratives ou liturgiques et de prises de positions limitées et tout-à-fait légitimes. De plus, ces mesures ont généralement un caractère national et n'impliqueraient pas l'ensemble d'une confession mondiale. Elles peuvent donc être réalisées dans un contexte régional particulier. Leur effet, pourtant, redéfinirait ces Églises de façon radicale.

À propose de la deuxième édition

J'ai rédigé la première version de ce texte, dans une optique catholique et à l'intention des évêques du Québec. J'étais convaincu, à l'époque, que l'Église du Québec finirait par réagir devant la montée du sécularisme et de ses conséquences. Devant l'incurie des évêques, je n'ai plus cette certitude. Je demeure fidèle à la liturgie catholique, cependant, j'entrevois maintenant que d'autres communautés chrétiennes devront prendre l'initiative de se démarquer du sécularisme et rebâtir le peuple de Dieu avant que l'Église ne les rejoigne.

En conséquence, la deuxième version de ce texte a été amendée pour s'adresser, de façon plus large, à toutes les communautés chrétiennes et appeler mes frères des autres confessions au secours.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Tardy', written in a cursive style.

1 Le processus

UN EXODE IMMOBILE

Les idéologies progressistes et humanistes sont en mutation. Quand elles étaient minoritaires au sein de sociétés largement chrétiennes, leurs discours valorisaient la liberté individuelle et la diversité des croyances. Depuis qu'elles incarnent la pensée dominante dans une majorité des sociétés occidentales, elles invoquent la raison d'état pour imposer leurs absolus moraux à tous les citoyens comme valeurs uniformes et reléguer les doctrines et les pratiques religieuses au statut de curiosités folkloriques.

Pour faire contrepoids à ce nouveau totalitarisme, les Églises chrétiennes doivent entreprendre une démarche vigoureuse pour contrecarrer cette volonté de domination et affirmer une vision alternative de la société comme espace social véritablement diversifié où les croyants individuels mais aussi leurs communautés pourront s'épanouir sans entraves. Cette démarche est l'exode immobile.

L'exode immobile décrit un processus de transformation au cours duquel une confession chrétienne nationale délaisse ses prérogatives de religion identitaire traditionnelle pour devenir un peuple de foi minoritaire au sein d'une société non chrétienne. Comme cette transformation constitue un véritable exode mais sans qu'il y ait de déplacement physique, je le nomme *l'exode immobile*. Les confessions chrétiennes qui l'empruntent seront les **Églises de l'exode**.

Pour les croyants individuels l'exode immobile aura un caractère quelque peu différent ayant deux alternatives :

- Ils suivront les pasteurs de leur confession qui auront décidé de devenir une Église de l'exode et s'engageront avec eux dans cette voie.
- Ils prendront conscience que leur confession religieuse a délibérément choisi de s'asservir à l'idéologie dominante et quitteront celle-ci pour adhérer à une Église de l'exode. Il s'agirait alors, pour ces croyants, d'un exode de leur Église.

Présentement, les clergés des Églises nationales justifient leur inertie en clamant qu'ils ne peuvent rien faire, qu'ils sont impuissants devant les mutations sociales contemporaines et qu'ils n'ont pas d'autres choix que de laisser leurs Églises dépérir doucement en collaborant. Ces commentaires sont faux. Comme ce texte le démontre, il suffirait à ces clergés de faire quelques décisions et de poser quelques gestes simples et légitimes pour effectuer la transformation nécessaire.

Les croyants qui liront *L'exode immobile* sauront que leur clergé dispose de tous les moyens nécessaires pour transformer leur Église. Ils sauront aussi que si ce clergé persiste dans son inertie et sa collaboration avec les agendas de l'incroyance, ce n'est pas parce qu'il ne peut pas changer mais parce qu'il ne le **veut** pas.

EGLISE TRADITIONNELLE ET EGLISE DE L'EXODE

Les Églises traditionnelles se perçoivent comme les religions attirées d'un peuple. Ces Églises vivent souvent dans l'attente du retour d'un peuple égaré qui lui appartiendrait.

Les Églises traditionnelles sont des institutions sociales autant que religieuses. Leurs pasteurs sont des notables. Elles sont en symbiose avec l'état à tous les niveaux, fournissant des services sociaux complémentaires à ceux de l'état. Elles sont une source importante de culture populaire et de références ethniques. Leurs cérémonies sont des événements sociaux, leurs registres des documents juridiques. Pour ces Églises, l'identité confessionnelle participe à l'identité nationale.

Dans l'Église traditionnelle, on est un fidèle avant d'être un croyant.

L'**Église de l'exode** est complètement différente. Elle est le pasteur et le défenseur d'une minorité vivace de chrétiens et non l'institution d'un peuple. Elle est une brasse de foi au milieu d'une société paganisée. Ses pasteurs ne sont pas des notables. Ses sacrements ne sont plus des événements culturels. Elle se démarque sans réserve des idéologies qui dominent la culture et les médias et se propose comme une alternative distincte des valeurs officielles et des discours de l'élite.

Cette Église n'attend plus le retour d'un peuple attiré de fidèles. Elle veille plutôt à accueillir les hommes et les femmes que l'Esprit touche. Elle ressemble aux premières communautés chrétiennes, un peuple minoritaire d'enfants de Dieu vivant au sein d'un empire païen et hostile.

Ces deux analogies que le Christ nous a données distinguent le comportement de l'Église traditionnelle de celui de l'Église de l'exode :

- Le bon pasteur quitte son troupeau pour chercher la brebis égarée; et
- Si on vous reçoit, restez; si on vous rejette, dépoussiérez vos sandales et poursuivez votre chemin.

On dira sans doute qu'il vaut toujours mieux rechercher la brebis égarée. Cependant, l'Église traditionnelle ne cherche pas des âmes, elle poursuit un peuple. Ce n'est pas la même chose. En s'obstinant dans son rôle d'Église semi-officielle elle abandonne les croyants qui lui restent. Quand le pasteur abandonne ses brebis pour partir à la recherche de ses rêves, les loups dévorent le troupeau.

L'Église traditionnelle quitte ses brebis individuelles pour chercher un troupeau collectif imaginaire.

L'Église de l'exode ne sera pas l'institution d'un troupeau. Elle sera le pasteur de ses brebis.

Cette transformation profonde d'une Église officielle en une Église de foi représente un véritable exode même personne ne se déplace physiquement, un **exode immobile**. Sans se déplacer, les croyants de l'exode se redéfinissent comme un peuple de Dieu au sein d'une société qui est collectivement et officiellement non croyante. Ils cessent de s'identifier à la culture et aux valeurs de la majorité et se recentrent dans leur identité chrétienne. Les chrétiens des Églises de l'exode vivront, sans doute, comme de bons citoyens respectueux des lois, mais ils seront chrétiens d'abord et citoyens ensuite. En cela, ils ressembleront aux autres communautés religieuses et ethniques minoritaires, quelles soient judaïques, musulmanes, autochtones ou autres. Ils ressembleront aussi, aux communautés chrétiennes minoritaires d'Afrique, d'Asie ou d'ailleurs.

Si on demande au croyant d'une Église de l'exode: « *Qu'est-ce qui est plus important pour toi ; ton pays, ton peuple, ta nation ou l'Évangile ?* », ils répondra sans hésiter : « *l'Évangile !* ».

La transformation de l'Église traditionnelle en une communauté minoritaire et vivace de foi sera un processus important qui se déroulera, de façon volontaire et organisée, dans les étapes suivantes.

Prise de conscience. D'abord, les pasteurs et les croyants d'une Église nationale prendront conscience de la nature antichrétienne des idéologies progressistes qui dominent leur société. Ils planifieront alors la démarche spirituelle collective de l'exode.

Un premier appel. Les pasteurs lanceront d'abord un premier appel. Cet appel, dirigé vers l'état, ses élites et l'ensemble de la population durera plusieurs mois. Ils presseront l'état à se repentir, à rétablir le caractère chrétien de la société et à affirmer la primauté de la doctrine chrétienne comme fondement de celle-ci.

Un deuxième appel. Ce premier appel sera sans doute rejeté dans la majorité des cas. S'il l'est, un deuxième appel suivra, orienté cette fois vers les membres de leur Église. Il faudra préparer les croyants à entreprendre l'exode. Il faudra leur faire comprendre que l'état a rejeté la doctrine chrétienne et que les croyants qui résident sur son territoire doivent maintenant assumer le rôle d'une minorité vivace de foi au sein d'une société sans foi. Il faudra les amener à prendre conscience qu'ils doivent se réorganiser comme communauté et défendre leurs droits devant un pouvoir qui n'est plus chrétien.

L'exode. Après cette préparation, l'exode suivra. Cet exode sera accompli par la mise en place des positions idéologiques et des gestes liturgiques et administratifs indiqués dans ce livre. Ces gestes, souvent anodins et en apparence mineurs, sont tous entièrement légitimes et pleinement réalisables. La plupart s'appliquent à toutes les confessions chrétiennes, certains sont spécifiques à certaines. Ils susciteront l'exode immobile, cette transformation profonde d'une Église traditionnelle en une Église de l'exode.

Une fois établie, l'Église de l'exode deviendra une référence claire dans une société envahie par la confusion. Elle sera un pôle d'attraction pour ceux qui cherchent mieux et une voix forte annonçant l'évangile et proposant une alternative claire aux croyances et aux mythes de la laïcité moderne.

UN PREMIER APPEL

Cette laïcité qui occupe aujourd'hui le terrain laissé vacant par la doctrine chrétienne n'est pas un médium neutre. C'est un amalgame de valeurs, de croyances et de rituels qui ont un caractère religieux même si leurs discours le nient. Par rapport à la doctrine chrétienne, ces idéologies sont dénuées de sagesse, hostiles à la foi et ultimement néfastes à la société. Malheureusement, plusieurs croyants sont subjugués par les thèses de la laïcité progressiste. Ces gens imaginent que cette laïcité qu'on leur propose est un espace spirituellement neutre alors qu'il fourmille d'idolâtries et de paganisme.

Il faut briser le silence sur cette question. Les pasteurs chrétiens doivent prendre clairement position en faveur de la doctrine chrétienne comme fondement idéologique, légal et moral de la société. Les croyants doivent affirmer que la doctrine chrétienne est non seulement une source de sagesse individuelle mais qu'elle représente, aussi, une idéologie sociale et politique supérieure à la laïcité progressiste.

Il faut, sans se gêner, affirmer la supériorité de la doctrine chrétienne comme idéologie sociale. On doit faire la promotion d'un modèle de société qui affirme officiellement la primauté de la doctrine chrétienne. On devra affirmer clairement que même ceux qui ne partagent pas la foi chrétienne ont intérêt à vivre dans une telle société. On doit faire valoir que la société prospère, tolérante et libre dans laquelle nous vivons aujourd'hui a été bâtie sur des fondements chrétiens. Ce n'est pas une honte que de vouloir établir la primauté de la doctrine chrétienne dans une société, c'est une sagesse !

On doit faire valoir qu'il est plus désirable de vivre dans une société qui est chrétienne et tolère les autres croyances que dans une société qui se prétend officiellement laïque mais qui est, en fait, dominée par des idéologies totalitaires à caractère religieux et tente d'imposer ses propres codes et ses croyances comme valeurs universelles et éternelles.

Les pasteurs des Églises de l'exode devront lancer un premier appel, adressé au gouvernement, l'invitant à reconnaître la primauté de la doctrine chrétienne comme fondement de leur société.

Cet « appel » durera peut-être un an. On devra faire valoir, sans se gêner, que les fondements véritables de la société sont chrétiens et non laïcs et qu'il est souhaitable de vivre dans une chrétienté tolérante plutôt que dans une société athée qui se prétend neutre mais ne l'est pas. On doit rappeler à tous que le cœur même de la doctrine chrétienne, l'appel aimant du Père, est garant d'une véritable liberté à la fois sociale et individuelle. On doit, sans se gêner, contester la sacralisation des Chartes de Droits comme une usurpation. Il faut, promouvoir, avec force, le concept de la subordination de ces Chartes à la sagesse chrétienne.

Cet appel, suscitera sans doute un déferlement d'accusations et de hargne de la part des élites intellectuelles. Le débat qui suivra révélera ainsi clairement la nature anti chrétienne de leurs idéologies. Il révélera aussi la volonté de ces élites d'imposer leur propre doctrine, en apparence neutre mais réellement de nature religieuse, comme fondement de la société.

UN DEUXIEME APPEL

Il y a quarante ans, ce premier appel aurait probablement abouti, dans bien des pays, à une réaffirmation sans ambiguïté du caractère chrétien de la société. Aujourd'hui, le résultat serait totalement différent. Ce premier appel lancé au gouvernement et à ses élites pour rétablir la primauté du caractère chrétien de la société sera sans doute hargneusement rejeté.

Malgré tout, l'échec de ce premier appel portera des fruits car il ouvrira les yeux des croyants sur la véritable nature des enjeux. Il les préparera ainsi à l'exode immobile.

Le temps sera alors venu de lancer un second appel. Cet appel ne sera plus adressé à la population et à ses élites. Il sera dirigé vers les croyants encore actifs.

Il faudra faire comprendre aux croyants que la société, dans son ensemble, n'est plus chrétienne.

Il faudra dire, dans les églises et ailleurs, que l'époque de la chrétienté officielle est révolue. Il faudra faire comprendre aux croyants qu'ils doivent se redéfinir par rapport à la société. Il faudra leur expliquer qu'ils sont devenus une minorité au sein d'une société qui est généralement hostile à leur foi et qu'ils devront maintenant se battre pour y défendre leurs droits.

Il faudra instruire les croyants sur les conséquences de cette situation. Les convaincre qu'il faut maintenant que leur Église entreprenne une transformation profonde pour s'adapter à cette nouvelle situation et que cette transformation bouleversera leurs pratiques religieuses et leurs églises.

Une fois le message reçu et compris, on commencera à poser les gestes simples et concrets pour l'accomplir. L'exode immobile aura alors débuté. Les chapitres qui suivent décrivent les diverses prises de position et mesures spécifiques qui produiront cette transformation.

2 Positions idéologiques

L'Église de l'exode affirmera que l'action politique motivée par la foi est entièrement légitime et nécessaire. Elle agira dans ce sens pour inciter l'état à se retirer de la vie des communautés de foi et à maintenir une véritable neutralité non seulement religieuse mais aussi, idéologique.

UN PRINCIPE CADUC

Le principe de la séparation de l'Église et de l'état est caduc.

Il n'y a plus de séparation entre « l'Église » et l'état. Ce principe a été systématiquement bafoué, détruit, piétiné, déchiré, éliminé par les états occidentaux et par leurs élites. On l'invoque uniquement pour bloquer toute action politique inspirée par la foi. En même temps, l'état s'ingère radicalement et systématiquement à tous les niveaux de la sphère religieuse depuis au moins une génération.

Il le fait en sacralisant sa législation, en élevant la langue ou le culte de la nation au rang de valeurs spirituelles, en se présentant comme une source ultime de moralité et en lançant des campagnes d'endoctrinement spirituel des enfants.

Le principe de la séparation de l'Église et de l'état n'existe plus. L'état et ses élites athées s'ingèrent sans vergogne dans l'espace sacré depuis longtemps. Il est temps que les croyants rejettent ce bâillon inique. Il est temps, plus que temps, de s'en rendre compte! Les chrétiens ont non seulement le droit mais aussi le devoir d'agir, en tant que croyants, individuellement et collectivement, dans toutes les sphères de la société, y compris la sphère politique pour promouvoir leurs droits et assurer la vitalité et le rayonnement de la Parole de Dieu.

Ce principe de la légitimité de l'action politique individuelle et collective des croyants doit être clairement et fortement affirmé. Il deviendra une clé de voute de l'exode et de la reconstruction du peuple de Dieu au sein des sociétés contemporaines.

UNE DISTINCTION FACTICE

La distinction entre les doctrines religieuses et les idéologies sociales est entièrement factice. Les idéologies sociales et politiques ainsi que plusieurs manifestations culturelles sont en réalité des discours de type religieux. Toute distinction entre le religieux et le laïc dans nos sociétés est un leurre dont le résultat

concret restreint la dissémination de l'Évangile, identifié comme discours religieux, tout en favorisant la dissémination sans restrictions de doctrines idéologiques et sociales dont le caractère est tout aussi religieux.

Quand une idéologie fait référence à des valeurs absolues, des visions globalisantes de l'humanité, des hiérarchies morales supérieures; quand ses artefacts culturels sont des mythes et des rituels, quand l'état se présente comme source de moralité nous sommes en présence de discours à caractère religieux.

La différence entre idéologie laïque et religion est une distinction factice. Elle ne sert qu'à censurer l'annonce de l'évangile et à la confiner dans les églises. En même temps, les croyances, les absolus moraux et les mythes dits laïcs sont massivement subventionnées par l'état et sont répandus dans tous les domaines et dans toutes les sphères de la société. Cette distinction artificielle n'a qu'une seule utilité : **elle censure les religions qui reconnaissent l'existence de Dieu au profit de celles qui ne le font pas.**

Il est temps de le reconnaître, les discours qui proviennent du féminisme, du socialisme, du communisme, du nationalisme idéologique, du progressisme, sont de type religieux.

Ces idéologies sont, comme le bouddhisme, des religions sans dieux. La plupart des séries télévisées ne sont que de longs sermons maquillés en pièces de théâtre. Les mythes autochtones, par exemple, sont des croyances païennes qu'on répand sans entraves sous le prétexte qu'elles sont « culturelles ». En même temps, les évangiles, qui eux aussi sont des écrits et ont une valeur littéraire, sont proscrits partout et cela, sous prétexte de liberté !

L'argument voulant que les doctrines religieuses causent plus de divisions et de conflits que les autres et qu'il faut donc les restreindre pour éviter « les guerres de religions » est un épouvantail faux et biaisé. Les idéologies athées et non religieuses ont causé autant d'intégrismes, de conflits et d'atrocités que les autres. La prétention que les confessions qui affirment l'existence de Dieu sont moins capables de tolérance que les autres est un argument bidon qui ne fait que justifier la censure des uns sur les autres.

La distinction entre les discours religieux et idéologiques doit être abolie.

L'enseignement des doctrines ou des opinions fondées sur des croyances religieuses doit bénéficier des mêmes droits et de la même diffusion que ceux liés à toute autre idéologie, à la culture ou à la politique.

Les choix idéologiques de l'état correspondent aussi à des partis pris religieux. Quand l'état subventionne des groupes idéologiques particuliers, il manifeste souvent

un parti pris de type religieux qui contrevient au principe de laïcité et agresse la liberté des autres croyances.

Depuis des années, les gouvernements subventionnent à coup de milliards de dollars toute une panoplie de discours idéologiques. Ces discours et les croyances et comportements qu'ils véhiculent sont subventionnés sous le couvert de la culture, de besoins sociaux ou d'autres prétextes. Ainsi les contribuables croyants paient pour des campagnes massives de promotion de l'idolâtrie. L'état subventionne sous le couvert de la culture des idéologies qui attaquent systématiquement la doctrine chrétienne. Cette situation doit changer. L'état doit maintenir une véritable neutralité idéologique.

Il faut dénoncer ces agressions spirituelles subventionnées par l'état. Chaque fois que l'état subventionne un discours idéologique qui affirme des principes et des absolus, dans quelque sphère que ce soit, on devrait le dénoncer comme un parti pris et s'assurer que le peuple de croyants n'est pas muselé sous prétexte de « la liberté religieuse » alors que les discours des idéologies qui camouflent leur identité fondamentalement religieuse sous un paravent de laïcité ont partout droit de cité.

La distinction entre discours idéologique et discours religieux doit être abolie. Tous devraient avoir même droits et même liberté quelle que soit l'interprétation du réel qu'ils véhiculent.

CHARTES SACRALISEES

La sacralisation des chartes de droits et libertés représente un danger grave pour les croyants. Les chartes étatiques et la doctrine chrétienne sont deux systèmes de valeurs. Chacun se prétend absolu mais ils ne coïncident pas.

Selon les valeurs proclamées dans les chartes de droits, plusieurs confessions religieuses seraient des institutions fondamentalement immorales dont les comportements seraient abusifs et qui ne sont que temporairement tolérés. En effet, selon les codes de valeurs et les absolus de la laïcité progressiste, ces confessions répandraient un enseignement abusif puisqu'il est patriarcal, leurs clergés uniquement mâles (dans bien des cas) seraient des organisations sexistes qui nieraient implicitement l'égalité entre les hommes et les femmes ; de plus, ces institutions, chrétiennes, judaïques, musulmanes et autres, poursuivraient supposément une politique millénaire de victimisation des innocents en rejetant l'homosexualité.

L'éthique issue du progressisme se prétend universelle et consensuelle. Elle ne l'est pas. En fait elle se démarque radicalement des valeurs affirmées par un grand nombre de confessions religieuses et de cultures traditionnelles. Par rapport aux valeurs de chartes sacralisées, plusieurs confessions religieuses, chrétiennes et non chrétiennes sont des institutions immorales qui ont déjà perdu leur légitimité et ne sont que tolérées. Les progressistes s'attendent à ce que leurs pasteurs, prêtres

rabbins, mullahs... fassent bientôt amende honorable en reconnaissant leurs torts millénaires à la lumière des principes plus vastes et plus « englobants » des chartes.

Ces confessions religieuses sont présentement en sursis. Leurs comportements sont encore tolérés mais elles ont déjà été jugées et reconnues coupables par rapport aux principes éternels et immuables énoncés dans les chartes sacrées du progressisme.

Avec la sacralisation de ses chartes, l'état se donne le droit de s'ingérer dans les affaires religieuses pour leur imposer ses codes. Quand il le fera, il sera secrètement applaudi par les clergés et les pasteurs progressistes qui sont déjà, eux-mêmes, acquis à ces idéologies. Ils s'affichent comme prêtres, pasteurs ou rabbins de diverses confessions mais leurs véritables références sacrées sont les chartes étatiques et les discours des élites sociales. Ils accueilleront avec enthousiasme les ingérences de l'état dans le choix des prêtres, l'orientation sexuelle des époux, l'ordination des femmes, le contenu des sermons, la sacralité de l'accouplement homosexuel et le reste. Les confessions religieuses en seront déchirées.

LA FAUSSE DIVERSITE

Présentement, les élites athées qui dominent les sociétés occidentales prétendent favoriser la diversité culturelle et religieuse. En fait, ils tentent d'imposer une idéologie identitaire unique à l'ensemble de la population et ne tolèrent que des divergences superficielles.

On justifie cette tentative par la raison d'état. Alors qu'hier, on invoquait le principe de la liberté individuelle pour saper l'identité chrétienne des pays occidentaux, on invoque, aujourd'hui, le principe de la raison d'état pour imposer le néo-paganisme et la religion progressiste comme croyance uniformisée à l'ensemble de la population.

Dans ce modèle de société, tous sont endoctrinés dans la même idéologie promulguée par l'état et par ses élites. Tous croient dans la valeur transcendante des principes progressistes et de leurs chartes. Tous ont, les mêmes valeurs, les mêmes comportements individuels, les mêmes relations familiales, les mêmes codes moraux et sexuels.

La seule diversité que ce modèle de société tolère vraiment est folklorique. Dans le modèle progressiste de la société, tous doivent adhérer aux mêmes comportements et aux mêmes valeurs. En même temps, les diversités superficielles de costumes, de chansons et d'icônes sont exhibées et célébrées. La diversité est charmante tant qu'elle n'est qu'apparente: des cuisines ethniques, quelques danses folkloriques, certains costumes inusités, quelques fêtes religieuses exotiques soigneusement confinées dans leurs temples respectifs. Dans cette vision sociale, les divinités sont des accessoires décoratifs qui n'affectent en rien les comportements. Chacun a la

sienne, Bouddha, Krishna, Jésus, Allah... et tout ça est charmant tant que tous placent la sublime charte au dessus du reste et suivent des codes de comportement identiques sur les plans individuels, familiaux et collectifs.

Dans ce modèle de société, la diversité n'est qu'apparente. En fait une idéologie unique, un ensemble de valeurs uniformes et un comportement homogénéisé sont imposés à tous. On pourrait nommer cette société **la société homogénéisée à diversité folklorique**.

Le modèle de société progressiste, basé sur une uniformisation des comportements agrémentée de diversités superficielles, représente un danger grave pour les croyants.

LA SOCIÉTÉ MULTICONFESSIONNELLE

Laissés à eux mêmes, les progressistes et les humanistes athées imposeront un totalitarisme idéologique et éthique à tous les citoyens. Les croyants doivent contrer cette tendance en proposant, par une action politique et sociale vigoureuse, un modèle alternatif de la société qui permet aux communautés de foi de s'épanouir sans entraves dans le cadre d'une société majoritairement non croyante.

L'Église de l'exode devra baser son action sur un certain nombre de principes de nature politiques. L'état et ses élites auront rejeté la meilleure des alternatives sociales: une société qui accorde officiellement la primauté à la doctrine chrétienne et s'inspire de la sagesse chrétienne dans ses lois. L'Église de l'exode devra donc promouvoir un autre modèle social : **la société multiconfessionnelle**.

Dans ce type de société, **l'état maintiendra une véritable neutralité à la fois religieuse et idéologique**. Les diverses communautés organiseront leurs vies familiales, religieuses et collectives comme elles l'entendent. Les citoyens des diverses communautés et croyances accepteront que de véritables divergences de comportements et de valeurs existent entre eux.

La société multiconfessionnelle ne fera pas de distinction entre doctrine religieuse et idéologie sociale ou politique. Il n'en privilégierait aucune et veillerait à la bonne gestion de l'espace social sans s'ingérer dans les vies familiales, religieuses ou idéologiques.

Les diverses communautés organiseraient leurs lieux de culte, leurs familles, leurs activités culturelles et leurs écoles comme elles l'entendent. Les communautés de foi seraient libres d'instituer des écoles primaires qui reflèteraient les convictions des parents. L'état ne ferait que s'assurer que les matières de base, véritablement non religieuses et non idéologiques, y soient enseignées.

Certaines fêtes seraient nationales et collectives. Les fêtes communautaires par ailleurs seraient fêtées différemment dans les diverses confessions. Chacun

disposerait d'un nombre fixe de jours fériés, pour célébrer ses croyances particulières, qu'elles soient religieuses ou idéologiques. Les uns choisiraient Yom Kippur et la fête des tentes, d'autres le Ramadan, d'autres encore, Pâques et le vendredi saint. Certains, enfin seraient libres de choisir des dates marquantes de l'idéologie de leur choix, l'anniversaire de Jean-Paul Sartre ou celui de Darwin, par exemple.

LAÏCITE INSTABLE

Attention : la neutralité spirituelle n'est pas un état stable.

Autrefois on disait que « la nature a horreur du vide ». On pourrait également dire que « la spiritualité a horreur du vide ». Aussitôt qu'on retire le Seigneur d'un événement, toutes sortes d'autres croyances veulent s'y infiltrer.

Les progressistes prétendent instaurer un espace religieux neutre dans l'ensemble de la société. C'est un leurre. En réalité ils sacralisent leurs propres idéologies, se définissent eux même comme une nouvelle prêtrise et tentent imposer leur démarche de rejet de la foi et leurs croyances paganisées à l'ensemble de la société.

Une véritable neutralité idéologique de l'état ne pourra être maintenue que par des actions politiques et sociales vigoureuses de la part des communautés confessionnelles. Elle résultera d'un équilibre de pouvoir activement maintenu entre les élites idéologiques et les Églises de l'exode. Les Églises de l'exode devront veiller constamment à ce que l'état préserve une véritable neutralité. Pour les chrétiens, il faudra sans cesse dénoncer toute ingérence idéologique et tout parti pris de l'état en faveur d'idéologies contraires à la doctrine chrétienne, quelles que soient leur forme, politique, culturelle, fiscales, légales ou autre.

Dans l'exode immobile, les croyants se démarquent de l'état. Ils comprennent cependant que ce retrait ouvre la porte à d'autres discours religieux. Ils savent que seule une action politique vigoureuse et continue maintiendra une véritable neutralité idéologique et pourra empêcher l'état d'instaurer un totalitarisme progressiste.

Le maintien de la neutralité idéologique de l'état nécessitera une action politique continue de la part des Églises de l'exode.

Il faudra assurer activement une véritable neutralité idéologique de l'état. Au sein de cette société, il faudra se battre sans cesse pour défendre les droits et les privilèges des croyants.

3 Modèles et alliances

Plusieurs Églises chrétiennes traditionnelles bénéficiaient du statut de religions semi officielles. Leur clergé y représentait une caste de notables jouissant d'un respect officiel et disposant d'un pouvoir politique important. Ces Églises étaient les alliés naturels du pouvoir politique et maintenaient un dialogue d'égaux avec celui-ci. Leurs discours étaient feutrés mais ils portaient loin.

Les Églises de l'exode seront complètement différentes. Leur position sociale ne sera plus la même. Elles deviendront des communautés minoritaires de chrétiens en lutte pour leur survie au sein de sociétés laïcisées. Les Églises traditionnelles étaient des grosses légumes dans la soupe sociale. Les Églises de l'exode deviendront le sel qui l'humanise.

L'objectif de ces nouvelles Églises sera encore de répandre la parole de Dieu et de faire le bien. Elles se voudront une force positive contribuant au bonheur et à la prospérité de tous. Cependant, elles seront, aussi, clairement distinctes de la culture dominante et deviendront des références pour ceux qui cherchent autre chose.

Les Églises de l'exode devront faire face à des pouvoirs idéologiques concurrent et même hostiles. Elles devront sans cesse agir pour assurer leur défense, faisant, au besoin, des alliances avec les autres confessions en vue de convaincre le pouvoir que les croyants sont de bons citoyens quand on les laisse vivre leur foi au plan individuel, familial et collectif sans entraves. Autrement dit, il faudra reprendre, dans un contexte contemporain, les thèses que les Pères de la foi défendaient devant les césars au début de la chrétienté ou celles que les rabbins ont tenu de tout temps devant les pouvoirs des sociétés où ils résidaient.

MODELES

Les chrétiens de l'exode devront s'inspirer de modèles de comportement différents de ceux d'antan. Voici quelques modèles qui pourraient les guider dans son nouveau rôle social.

Une première référence sont les **Juifs** et, dans une moindre mesure les autres communautés religieuses non chrétiennes (**Sikhs** et **musulmans**). Les juifs sont les grands spécialistes de la survie minoritaire. Ils nous donnent des exemples précieux. Leurs traditions domestiques (repas spéciaux, prières familiales) et leur sens identitaire indépendant maintiennent leur identité. Ces comportements sont en désuétude dans plusieurs milieux chrétiens traditionnels. Ils devront être revalorisés

dans les Églises de l'exode. Les Juifs font preuve, aussi, de beaucoup d'habileté dans leurs relations avec le pouvoir. Les chrétiens de l'exode auraient avantage à s'inspirer de leur exemple.

Un deuxième modèle se trouve chez les **autochtones**. Malheureusement, leurs objectifs tribaux sont parfois peu recommandables. Cependant, leurs méthodes, leurs discours idéologiques, leur identification comme peuples distincts, leur attitude envers le pouvoir et leurs actions politiques sont souvent efficaces et leur procurent des droits et des protections légales enviables.

Un autre modèle inspirant est celui des **communautés chrétiennes minoritaires**. Dans plusieurs pays d'Afrique, par exemple, les chrétiens ne représentent que 10% ou 15% de populations à majorité musulmanes. Ces communautés vivent dans des pays dominés par des idéologies qui ont des éléments antichrétiens. Les Églises de l'exode se trouveront dans une situation semblable par rapport à l'orthodoxie progressiste. L'exemple de ces communautés devrait leur servir de référence.

Enfin, les **écrits canoniques** du Nouveau Testament ont été rédigés à l'époque où les communautés chrétiennes étaient marginales au sein de sociétés aux croyances et aux valeurs différentes. Ces écrits fournissent des indications souvent précieuses et concrètes sur l'art de vivre en chrétien dans une société qui ne l'est pas.

ALLIANCES

Les Églises de l'exode n'auront plus la même relation privilégiée avec le pouvoir. Elles devront agir « politiquement » en formant des alliances avec les divers autres groupes de la société. Il faudra gérer ces alliances pour défendre leurs droits.

D'abord, en tant que communauté minoritaire de foi, les intérêts d'une Église de l'exode seront semblables à ceux des **autres communautés chrétiennes** qui elles aussi se démarqueront de l'idéologie et de la culture dominante. Ces groupes lui seront des alliés naturels.

Le **lobby chrétien évangéliste américain** est lui aussi important. Devant le pouvoir politique grandissant des idéologies athées du monde occidental, les Etats-Unis, avec ses populations chrétiennes militantes et ses confessions chrétiennes dynamiques, constituent un des meilleurs garants de la liberté de culte des chrétiens à travers le monde.

Pareillement, les **communautés minoritaires non chrétiennes** où l'identité religieuse est forte auront, elles aussi, intérêt à promouvoir un modèle multiconfessionnel de la société. L'endoctrinement progressiste athée ne plait pas plus aux musulmans, hassidim et autres qu'aux chrétiens croyants. Ces communautés seront les alliés naturels des Églises de l'exode et voudront promouvoir, elles aussi le modèle multiconfessionnel de la société.

Par contre, les confessions chrétiennes qui auront fait le choix de la folklorisation deviendront les alliés naturels du nouveau paganisme et cautionneront ses ingérences. Leurs clergés acquis aux idéologies progressistes collaboreront à l'endoctrinement spirituel des citoyens et de leurs enfants par l'état. Ainsi, il est probable que, dans bien des pays, ces Églises de collaboration deviendront des étouffoirs de la foi.

4 Les gestes et les droits

Dans une société, on pose plusieurs gestes officiels. Ces gestes ont une composante sociale ou collective. L'état qui se dit laïc doit cesser d'emprunter des rituels chrétiens s'il ne reconnaît plus le caractère sacré de ceux-ci. Par ailleurs, les chrétiens de l'exode combattront pour avoir le droit de refuser, sans pénalité, de participer à des gestes collectifs empreints d'idolâtrie. Ils combattront aussi pour que l'état et ses institutions cessent d'accorder des droits religieux à d'autres s'ils ne sont pas aussi accordés aux chrétiens.

LE SERMENT

Au cours des années 1960 le serment fit l'objet de débats dans plusieurs pays occidentaux. Jusqu'alors, une situation requérant une affirmation officielle était généralement accompagnée d'un serment qu'on faisait en plaçant la main sur une Bible et en invoquant implicitement Dieu. À l'époque, les progressistes firent valoir que cette obligation allait à l'encontre des croyances individuelles et que, pour plusieurs personnes, la Bible n'avait aucune signification sacrée. De plus, il était généralement admis que les incroyants avaient autant de parole que les croyants. On devait donc offrir la possibilité de faire une déclaration solennelle plutôt qu'un serment.

Dans la logique de l'incroyance une parole solennelle devrait avoir le même poids qu'un serment. Dans cette optique, les arguments en faveur de la parole solennelle sont tout à fait valables. En effet, plusieurs incroyants sont des gens de parole et, par ailleurs, plusieurs personnes qui prêtent serment sur une Bible se parjurent par la suite.

Ce débat, tenu dans une optique d'incroyance, a été résolu depuis longtemps en faveur des positions progressistes. De nos jours, dans les circonstances où un serment est requis, l'option de la parole solennelle est généralement offerte et celle-ci a le même poids légal qu'un serment.

Le temps est venu de réexaminer la question du serment, cette fois, dans une optique de foi. S'agit-il de rejeter la parole solennelle ou d'attribuer un poids juridique plus grand au serment? Pas du tout! Une question, cependant, a été ignorée depuis trop longtemps et doit être posée :

Pourquoi un croyant mettrait-il sa relation avec le Seigneur en jeu en prêtant serment sur une Bible quand une parole solennelle suffit?

Une fois la question posée dans une optique de foi, la réponse est claire. Cette réponse souligne le caractère paradoxal de l'exode immobile. Là où la parole solennelle a même force de loi, ce sont les croyants qui devraient, les premiers, préférer cette option ! Par ailleurs, les incroyants, pour qui la Bible n'est qu'un tas de papier, devraient être indifférents à ce choix.

Nous arrivons ainsi à une étrange inversion des valeurs. En effet, le témoignage d'un croyant reconnu comme tel mais qui choisit la parole solennelle plutôt que de prêter serment pourrait devenir moins crédible que celui d'un athée puisqu'on sait qu'il choisit une option qui a moins d'importance pour lui ! Dans cette optique tordue, seuls ceux qui ne croient pas en Dieu auraient le droit de jurer sur rien.

Pour éviter cette conséquence paradoxale, les croyants ont intérêt à généraliser l'utilisation de la parole solennelle comme unique mode d'engagement formel dans une société non confessionnelle.

Les pasteurs qui ont à cœur de protéger la relation des fidèles avec le Seigneur devraient les instruire publiquement qu'il n'est pas avisé pour un croyant de prêter un serment de type chrétien dans ses relations avec un état laïque. Ils devraient inviter tous les chrétiens de s'abstenir de le faire pour ainsi protéger la valeur du témoignage de chacun.

Les pasteurs de l'exode devraient officiellement demander à l'état de cesser d'avoir recours au serment prêté sur la Bible et d'utiliser uniquement la parole solennelle comme mode de témoignage ou d'engagement formel.

NOURRITURES CONSACREES

Les sociétés occidentales sont chrétiennes depuis des siècles. Nous vivons dans un environnement chrétien depuis si longtemps que nous avons perdu la mémoire de ce que ça signifie que de vivre dans une société où les idéologies dominantes sont païennes. Le temps est venu de se remémorer ces conditions de vie et de réapprendre comment vivre en chrétien dans un empire païen.

Nous disposons de références extraordinaires pour nous guider. En effet, les écrits canoniques chrétiens ainsi que plusieurs des écrits des pères de l'Église ont été rédigés alors que les chrétiens vivaient au sein de sociétés païennes.

À cette époque, les Pères de l'Église plaidaient avec le pouvoir pour démontrer que les chrétiens pouvaient contribuer positivement à la paix et à la prospérité de

tous. Cependant ils ont aussi indiqué des lignes claires de démarcation entre chrétiens et païens. La plus célèbre de celles-ci est sans doute le refus de sacrifier au culte de l'état incarné par César divinisé.

Une autre démarcation qu'ils ont faite est de nature alimentaire. Les chrétiens pouvaient manger de n'importe quelle nourriture sauf celles qui sont consacrées à des idoles en leur présence (Actes des Apôtres, Épître aux Corinthiens). Il s'agit d'une règle simple et facile à suivre qui n'empêche aucunement le partage de repas sociaux.

Aujourd'hui, on se livre de plus en plus souvent à de telles pratiques lors de banquets ou de fêtes culturelles, souvent sous des prétextes apparemment bénins. Quand nos politiciens participent à des fêtes ethniques, ils frétilent de plaisir aussitôt qu'un sorcier autochtone leur envoie de la fumée dans le visage ou qu'un gourou leur fait avaler des bonbons consacrés à Vishnu. Ce ne sont pas là des comportements chrétiens. Il est temps de reconnaître la nature idolâtre de telles pratiques et de s'en abstenir. Les aliments qui sont consacrés aux divinités autochtones en présence de croyants ne sont non plus appropriés pour les chrétiens.

Les chrétiens de l'exode ne devraient pas consommer des nourritures qui sont consacrées à des idoles en leur présence.

Les pasteurs chrétiens devraient inviter les chrétiens à se remémorer cette règle. Qu'on partage volontiers des repas avec les autres mais que ceux-ci gardent leurs idoles chez eux.

INVOCATIONS SOCIALES

On pourrait dire que « *la spiritualité a horreur du vide* ». Les non croyants, invoquant la liberté de culte et de croyances, se sont battus pendant des années pour obtenir le retrait des invocations chrétiennes lors d'événements sociaux comme les fêtes collectives et les banquets. Aussitôt qu'ils ont eu gain de cause et que le béneficite a été retiré, on a réintroduit toute une panoplie de nouvelles invocations le remplacer.

Ce phénomène est survenu dans les banquets corporatifs, les fêtes commémoratives et autres événements du genre. Il est soudain devenu désirable, lors de banquets corporatifs par exemple, de faire des invocations plus ou moins spirituelles à un créateur, à la grande Famille, à notre Mère la terre ou à autre chose de ce genre avant le repas. On s'attend, alors, à ce que tous les convives penchent respectueusement la tête et prennent un air constipé pour signifier qu'ils adhèrent aux belles choses molles qu'on leur raconte.

Sous leurs dehors onctueux, ces purées spirituelles sont des invocations idolâtres. Les pasteurs chrétiens doivent demander aux sociétés, municipalités, ministères et autres, qui se prétendent laïcs, de cesser de faire des invocations à saveur spirituelle

lors d'occasions civiles si ces invocations ne sont pas explicitement chrétiennes. Si on refuse, il faut insister pour que les chrétiens aient le droit de s'abstenir de participer à ces singeries.

Laissée à elle-même, la laïcité se transforme en idolâtrie. Aussitôt qu'on retire le Christ d'un espace public, toutes les autres « spiritualités » s'y infiltrent. Pour vivre en chrétien dans une société païenne il faudra être constamment vigilant pour endiguer cette marée et défendre ses droits.

LES CEREMONIES MILITAIRES

Cette pratique de l'invocation idolâtre obligatoire a pris une forme particulièrement autoritaire au sein des Forces armées. À l'occasion de cérémonies militaires, il est souvent attendu qu'un « padre » fasse une « invocation ». Plusieurs d'entre eux, même les pasteurs chrétiens, ont pris l'habitude de composer de jolies vignettes non confessionnelles pour ces occasions. On croirait, à première vue, qu'il s'agit de prières chrétiennes traditionnelles. En fait, ce sont des textes à saveur spirituelle mais d'où on a soigneusement et systématiquement exclu toute référence au nom de Jésus-Christ. Ces « prières », composées par des pasteurs et des prêtres chrétiens, sont intentionnellement déchristianisées.

Or, lors d'une parade militaire, le geste de recueillement n'est pas un choix, il est un ordre. On ordonne à tous de retirer leur chapeau et de pencher la tête. Tous doivent obéir.

Cette pratique doit cesser. Une force armée qui se dit laïque devrait s'abstenir entièrement de faire ces invocations collectives. Les services de nature religieuse devraient être fournis uniquement aux individus des confessions concernés par le représentant de leur confession.

Si les forces armées persistent dans cette pratique, il faut obtenir, pour les soldats chrétiens, le droit de ne pas obtempérer à l'ordre de prendre une position de recueillement. Ainsi, ils éviteront de participer à ces singeries, même en apparence.

On argumentera sans doute qu'il n'est pas requis de croire en quoi que ce soit lors de la cérémonie, que ce n'est qu'un geste extérieur et que le soldat demeure libre intérieurement de ses convictions. L'Empire romain disait la même chose aux premiers chrétiens qui refusaient de sacrifier à César. On leur disait que ce culte était uniquement motivé par la raison d'état, qu'ils n'avaient pas besoin d'y croire qu'il suffisait de faire un geste. Des milliers de chrétiens ont quand même refusé de participer, même en apparence, au culte de l'état et ont payé ce refus du prix du martyr. Ils devraient nous servir d'exemple.

Les pasteurs de l'exode doivent demander officiellement que les soldats chrétiens soient exemptés de participer, même par un simple geste, à des prières régimentaires d'où le nom de Jésus-Christ où les références au Dieu d'Abraham, Isaac et Jacob sont exclues.

Évidemment, les pasteurs de l'exode voudront aussi refuser de façonner des invocations délibérément déchristianisées pour satisfaire les besoins d'une pseudo spiritualité inclusive.

ACCOMMODEMENTS POUR TOUS

Toute tolérance ou accommodement individuel qui est concédé sur une base religieuse représente une ingérence inacceptable de l'état et de ses institutions dans le domaine religieux.

Chaque fois qu'une institution accorde un privilège à quelques individus sur une base d'interprétation religieuse ou idéologique, il déroge à la liberté de tous. Une institution qui accorde un privilège à un tel parce qu'il est « observant » et le refuse à un autre contrevient directement à ses propres principes de laïcité et d'égalité.

Les Églises de l'exode doivent combattre tout privilège individuel accordé à d'autres pour des raisons religieuses ou idéologiques s'ils ne sont pas accordés aussi aux chrétiens.

Si des motifs religieux justifient une pratique ou un droit, ce droit devrait être accordé à tous, sans considération religieuse ou idéologique. Si des motifs laïcs justifient une limite, elle doit être imposée à tous sans égards aux considérations religieuses ou idéologiques particulières.

Les Églises de l'exode prendront la défense des chrétiens et de leurs droits. Elles s'opposeront à tout privilège accordé à ceux d'autres croyances s'ils ne sont pas également concédés aux chrétiens.

Si un accommodement est raisonnable pour certains, il doit être accordé à tous. S'il ne l'est pas, on doit aussi le refuser à tous sans considération religieuse ou idéologique.

Des institutions qui se disent laïques n'ont pas à faire de réglementation basée sur une appartenance ou une observance religieuse. Voici quelques exemples de ce principe dans son application.

Le khirpan. Si la liberté de religion permet qu'un Sikh ait le droit de porter un couteau, ce même droit doit être accordé à tous sans référence à leur identité

religieuse. Il est scandaleux qu'on empêche une chrétienne d'avoir un canif dans son sac à main alors que, en même temps, on permet à un Sikh de porter un poignard! Si un Sikh peut porter un couteau, un chrétien doit avoir le même droit. Le fait qu'on soit plus ou moins observant, dévot, spirituel, ou autre; qu'on suive Baba Nan, le grand manitou, Saint Ignace ou L. Ron Hubbard ne devrait pas justifier quelque privilège exclusif que ce soit de la part d'une institution qui se dit laïque.

Le voile islamique. Il est normal, dans une société libre, de demander que les citoyens ne se masquent pas le visage en public. Ce n'est pas acceptable, par exemple, de porter une cagoule dans le métro ou dans une banque et de refuser de l'enlever. Dans de nombreuses instances le visage fait partie de l'identité d'un individu. S'il est nécessaire, pour des raisons sociales, de montrer son visage pour s'identifier alors cette obligation doit être respectée par tous, y compris les musulmans. Toute réglementation concernant le voile devrait être centrée uniquement sur des motifs de sécurité ou d'identification et s'appliquer à tous sans égard à des considérations religieuses. Par ailleurs, quand une tenue, musulmane ou autre, n'a pas d'incidences sur la sécurité publique ou sur les mœurs, comme un voile qui recouvre les cheveux par exemple, l'état n'a pas à s'ingérer dans la liberté des gens pour venir tripoter leurs tenues vestimentaires. Les Églises de l'exode défendront, au nom de la liberté de tous, le droit des musulmans ou n'importe qui d'autres de se couvrir les cheveux.

L'examen. Si on concède à une femme orthodoxe le droit d'être examinée (pour des raisons médicales ou autres) uniquement par une femme alors toute femme devrait avoir le même droit. Celui-ci devrait être accordé à toutes sans égard à aucune considération religieuse.

Les institutions qui se prétendent laïques doivent cesser d'allouer des privilèges pour des raisons religieuses.

S'il est impossible d'accorder un droit individuel (religieux ou pas) à tous les citoyens alors aucun ne devrait en bénéficier. Les institutions laïques ne devraient concéder aucun passe-droit particulier sur une base religieuse. Tout accommodement concédé aux uns devrait être accessible à tous. Les Églises de l'exode s'opposent vigoureusement à toute dérogation si celles-ci ne bénéficient pas aussi les chrétiens.

LES VETEMENTS QUI PARLENT

Dans notre société, les sikhs, les hassidim, les punks, les Krishna, les musulmans se démarquent publiquement par des tenues vestimentaires souvent extrêmes. Dans un tel contexte social, par quelle déraison imbécile ose-t-on limiter le port de la bure par un franciscain ou de quel qu'autre habit ecclésiastique?

Dans un tel contexte, vouloir légiférer, contrôler ou limiter le port des tenues ecclésiastiques constitue une agression contre la culture chrétienne et un obstacle inacceptable à la liberté d'expression. L'état laïc n'a aucun droit et aucun mandat de limiter le port d'une tenue ecclésiastique en public. Ces ingérences biaisées doivent être dénoncées et éliminées. Toute limite sur le port, en public, de tenues vestimentaires ou de signes distinctifs chrétiens doit être combattu vigoureusement et cette liberté doit être affirmée pour tous, quelle que soit leur confession religieuse ou autre. Si les uns tolèrent les effigies de Che Guevara ou le perçage extrême alors les autres devraient tolérer les soutanes et les pendentifs en forme de crucifix.

Les Églises de l'exode feront alliance avec les autres communautés de foi en militant pour une même liberté vestimentaire accordée à toutes les confessions religieuses, culturelles ou idéologiques.

La laïcité progressiste n'est pas une démarche neutre, elle est une créature de l'apostasie. C'est pour cette raison qu'elle tolère tout, sauf ce qui est chrétien. C'est pour ça que les turbans, les plumes, les accoutrements bouddhistes, les tatouages goths, les vestes de motards sont tous de merveilleux symboles de diversité alors que l'habit d'une sœur ou la bure d'un franciscain sont perçus comme des tenues agressantes. Il faut en finir avec ces discriminations qui limitent la liberté des chrétiens.

Ce parti pris biaisé anti chrétien et anti religieux a assez duré! Seule une action politique vigoureuse de la part du peuple des croyants et des Églises de l'exode pourra rétablir et maintenir un rapport de force favorable aux croyants dans leurs relations avec des idéologies intrinsèquement divergentes de la doctrine chrétienne.

LES PROCESSIONS

La foi n'est pas uniquement une activité personnelle, elle est aussi collective. Les adversaires de la foi veulent en faire une activité strictement individuelle dont la pratique est soigneusement confinée dans des lieux spécialisés.

Cette position est basée sur la fausse distinction entre idéologies religieuses et idéologies laïques. Sur la base de cette distinction, on autorise toutes les manifestations collectives, culturelles, politiques et autres mais on veut restreindre les manifestations à caractère religieux. Si les processions à la chandelle, les commémorations politiques, les fêtes gaies, les concerts d'artistes « engagés », les publicités sexuelles ont droit de cité dans l'espace public, une procession du Christ-Roi ou toute autre manifestation religieuse doit avoir le même droit.

Cette discrimination contre les manifestations religieuses est une atteinte à la liberté.

Les Églises de l'exode affirmeront leur droit de manifester la foi dans les espaces publics par des processions sanctionnées et aussi par des manifestations impromptues.

Toute tentative de la part d'un pouvoir politique de limiter ces pratiques doit être dénoncée comme une atteinte discriminatoire à la liberté des chrétiens.

5 Les bâtiments et les symboles

Si on soulevait, aujourd'hui, le voile qui couvre pudiquement la situation financière de bien des Églises on verrait sans doute des organisations qui sont presque entièrement dépendantes de l'état pour le maintien de leur bâti religieux. Cette situation est un marché de dupes. L'état qui subventionne les infrastructures religieuses encourage les Églises qui en bénéficient à s'accrocher à l'illusion qu'elles sont encore des religions officielles. Le poids financier du bâti religieux les pousse à collaborer avec les idéologies dominantes état et à se confiner dans un rôle folklorique.

INDEPENDANCE FINANCIERE

L'exode est une traversée du désert. Pour l'accomplir, il faut se départir du superflu et n'emporter que l'essentiel. Dans l'exode, les Église prendront conscience que leur lien privilégié avec l'état ou la nation n'existe plus. Elles ne seront plus les Églises de l'état ou de la nation, elles deviendront Églises de croyants.

Dans le modèle ancien, « l'Église » et l'état étaient en symbiose. Chacun dépendait de l'autre à de nombreux niveaux. L'état ne dépend plus des Églises pour fournir ses services sociaux. Il a pris en charge l'éducation, les soins aux malades et de nombreuses autres fonctions autrefois assumées par celles-ci.

Maintenant, l'état veut prendre en charge les services spirituels. Il se présente lui-même comme source de valeurs. Il aspire à assumer l'épanouissement spirituel des citoyens en leur enseignant ses idolâtries nationales.

Les Églises de l'exode devront se libérer de leur dépendance financière à l'état.

Cependant, ces Églises agiront aussi sur le plan politique pour veiller à obtenir leur part des fonds publics qui sont versés aux autres confessions, qu'elles soient religieuses ou idéologiques sans pour autant dépendre de ces apports.

RATIONALISATION DU BATI RELIGIEUX

Les Églises de l'exode doivent devenir auto suffisante sur le plan financier. Pour ce faire, plusieurs d'entre elles devront rationaliser leurs possessions immobilières, détruire un très grand nombre de bâtiments religieux dont l'entretien est trop couteux et valoriser le capital immobilier qui en résultera. Ceci s'applique en particulier aux Églises archaïques comme le catholicisme et l'orthodoxie qui possèdent un bâti religieux important. Cette transition sera difficile à deux niveaux :

- Il faudra faire face à l'**opposition des fidèles** qui ont un attachement sentimental fort à leurs lieux de culte.
- Il faudra combattre un état déterminé à accaparer des œuvres de la foi au nom de valeurs identitaires et culturelles non chrétiennes.

L'Église traditionnelle prétend représenter la population et rêve de la voir revenir au bercail. Elle s'acharne à préserver tous ses bâtiments afin que ceux-ci soient disponibles au jour du grand retour.

L'Église de l'exode a compris qu'elle ne représente que les croyants qui en font partie. Elle s'organise en fonction de cette réalité.

Les confessions traditionnelles d'un territoire possèdent souvent une église ou un temple dans chaque village. Cette densité de bâtiments religieux signifie qu'on peut trouver une église à quelques minutes de voiture presque partout. Quand ces églises furent construites, cependant, leur répartition géographique avait une autre signification. Cette répartition signifiait que les croyants se trouvaient à environ une heure de distance de leurs églises selon les moyens de transport du temps. En effet, pour aller à l'église il fallait sortir la calèche, atteler le cheval, et trotter jusqu'au parvis. Les gens faisaient, de façon routinière jusqu'à deux heures de déplacements pour aller aux offices. Les églises étaient réparties sur le territoire en fonction d'un temps de déplacement d'une heure.

Une densité territoriale d'églises qui correspondrait à une moyenne de 30 à 60 minutes de déplacement serait donc suffisante pour offrir le même niveau de proximité réelle aux croyants que ce qui existait autrefois. De nos jours, cependant, ce temps de déplacement correspondent à un rayon d'une cinquantaine de kilomètres! S'il y a une église à tous les 50 kilomètres, les croyants seraient aussi bien desservis pour participer aux offices qu'autrefois.

De plus, la valorisation des ressources immobilières résultant de la vente des bâtiments excédentaires donnerait aux Églises de l'exode les moyens financiers de se libérer de l'emprise de l'état et de rebâtir sur une base nouvelle.

Je sais que ce sera difficile. Cependant, la plupart des croyants finiront par accepter cette rationalisation quand ils comprendront la gravité de la situation et qu'ils percevront que ces mesures s'inscrivent dans un vaste projet spirituel.

L'autre obstacle à la rationalisation des églises proviendra des élites même qui dénigrent la doctrine chrétienne. En effet, les fonctionnaires méprisants, les intellectuels qui critiquent la foi, les artistes qui dénoncent les grandes noirceurs chrétiennes, les philosophes apostats qui se prétendent porteur d'une spiritualité ou d'une éthique supérieures se porteront à la défense du « patrimoine religieux ». Pourquoi ? Parce qu'ils voudront posséder les biens de la foi pour les asservir à leur identité et à leur valeurs issue de l'apostasie. Soyez donc avertis, l'état, poussé par ses élites, voudra posséder les œuvres de la foi. Il invoquera, pour ce faire, la culture et la valeur artistique. Si celles-ci choisissent de devenir Églises de l'exode, leur position devra être claire et ferme :

Les églises et les bâtiments religieux sont des œuvres de la foi. Ils ont été bâtis par des croyants et ils appartiennent aux croyants.

L'entité gouvernementale qui se prétend laïque ne devrait pas avoir plus de droits sur les églises qu'elle n'en a sur les temples, les mosquées, les synagogues, les cinémas et les édifices commerciaux de son territoire. Les bâtiments religieux appartiennent d'abord aux communautés de foi et non à un état qui se dit laïc.

Sans doute, est-il raisonnable de préserver certains édifices religieux pour des raisons culturelles légitimes. Cependant, l'état, poussé par ses élites, voudra, dans bien des cas, prendre possession de tout le bâti religieux pour en faire une vaste guirlande folklorique au service de son identité laïque. Il voudra accaparer les œuvres de la foi pour camoufler l'effondrement identitaire que ses propres élites ont causé.

La préservation, pour des raisons culturelles, du bâti religieux nuit à la renaissance de la foi.

En préservant le bâti religieux, on empêche les croyants de voir ce qu'ils ont perdu. On leur donne l'illusion que rien n'a changé. On endort leur conscience avec des apparences trompeuses. De plus, ce boulet financier prive les croyants des ressources nécessaires pour promouvoir un renouveau de la foi.

LES SYMBOLES TROMPEURS

L'exode immobile sera empreint d'une démarche radicalement différente de celle de l'Église traditionnelle. Cela donnera lieu à des prises de positions complètement différentes concernant la présence de symboles religieux dans les lieux à vocation politique.

L'Église traditionnelle perçoit la population, globalement, comme un peuple chrétien égaré qui reviendra un jour au bercail. Dans cette optique, elle tente de

préserver les symboles publics de la foi dans l'espoir que ceux-ci rappelleront leurs racines aux égarés et les inciteront à revenir.

Avec l'exode, la perspective change. L'état est maintenant perçu comme une entité spirituellement distincte et la population comme majoritairement non chrétienne. Un crucifix suspendu dans un édifice gouvernemental, par exemple, cesse alors d'être un symbole inspirant et devient une source de confusion.

Quand un état volontairement non chrétien affiche des symboles chrétiens il entretient une ambiguïté malsaine concernant son identité et il nuit à une prise de conscience des chrétiens en ce qui concerne leurs relations avec lui. Les Églises de l'exode demanderont donc à l'état qu'il cesse d'exhiber des symboles chrétiens comme s'ils étaient siens.

Si un gouvernement rejette la primauté de la doctrine chrétienne il n'a pas à afficher des symboles chrétiens. Pour pouvoir accomplir l'exode, les croyants doivent comprendre que l'état n'est plus chrétien. Le maintien d'une symbolique ambiguë nuit à cette démarche.

Les pasteurs de l'exode demanderont formellement aux gouvernements non chrétiens de retirer les symboles religieux de leurs lieux de pouvoir.

LA FAÇADE DE LA HONTE

Le concept de la préservation, à tout prix, du patrimoine culturel a produit, au Québec un résultat véritablement obscène. On a transformé la façade d'une église pour en faire la devanture d'une université agressivement non chrétienne (l'Université du Québec à Montréal). Tous les jours, les étudiants croisent un parvis d'église pour entrer dans un lieu qui n'a rien, mais vraiment rien, de chrétien. **La façade d'une église sert de devanture à une manufacture de blasphèmes !**

Elle est dressée là comme un trophée risible du triomphe de l'apostasie sur la foi. Elle ressemble aux dépouilles des vaincus qu'on suspendait aux murailles des villes pour exhiber ses victoires.

Ce résultat navrant provient directement du refus, de la part d'une Église nationale, de se démarquer d'un pouvoir non chrétien et sa volonté de s'accrocher à un rôle traditionnel désuet. La démarche qui vise une préservation à tout prix des artefacts religieux aboutit à une folklorisation de la foi. Je crains que, dans bien des pays, les Églises plus archaïques, alourdies par leur bâti religieux, comme le catholicisme ou l'orthodoxie, choisissent la collaboration pour sauvegarder leurs bâtiments.

LES BASILIQUES THEATRALES

Parmi tous les bâtiments religieux, il y en a certains qui se détachent de façon insigne. La cathédrale Notre-Dame de Paris en est un exemple. Au Québec, la Basilique Notre Dame de Montréal correspond à cette définition. Il s'agit bien là, de joyaux de la foi qui sont aussi des trésors culturels nationaux. Ils font partie des édifices dont la préservation par l'état, en tant que patrimoine culturel, serait justifiée.

Malheureusement ces lieux insignes sont aussi des objets de concupiscence pour ceux qui sont riches, célèbres ou puissants.

Voilà en effet, l'écrin ultime pour mettre un cercueil ou une mariée en valeur! Notre Dame, c'est Las Vegas, Gucci, Hermès et Ferrari combinés avec, en plus, un « je ne sais quoi » de spirituel qui est absolument exquis.

La classe politique, en particulier, considère l'édifice insigne de la foi comme sa chose. Pour eux, sa fonction première est de servir de décor aux rituels du pouvoir. À leurs yeux, Notre Dame, par exemple, n'est pas un lieu consacré au Christ et dédié à la Mère de Dieu. Il s'agit plutôt d'un temple affecté au culte politico-national.

Les funérailles explicitement athées, dans ces lieux, de vedettes politiques ou culturelles représentent l'expression la plus navrante de cette triste réalité. Le fait qu'un clergé autorise ces guignols écœurants dans une enceinte consacrée au Christ constitue un indice de plus de son effondrement spirituel et le signe de son asservissement à des idéologies non chrétiennes.

Le principe suivant doit animer les Églises de l'exode : **elle doivent affirmer et défendre la souveraineté des lieux consacrés en tant que territoires légitimes du Royaume du Christ.**

Les lieux consacrés font partie du territoire souverain de Jésus-Christ. Ils sont régis par la loi de Dieu et destinés à le servir. L'état n'a pas le droit d'utiliser ces lieux à des fins profanes.

Les Églises de l'exode doivent inviter l'état à considérer les lieux consacrés comme il perçoit les **ambassades étrangères**, c'est à dire comme des parcelles d'un autre état souverain situées sur son territoire. **Chaque bâtiment et chaque terrain consacré représentent, en effet, une parcelle du royaume souverain de Jésus-Christ sur la terre.** Elles sont des ambassades de Dieu sur la terre. Les cérémonies qui ne reconnaissent pas, explicitement, la royauté du Christ n'ont pas leur place dans ces lieux.

Que les athées tiennent leurs cérémonies ailleurs! Il ne viendrait pas à l'idée d'un gouvernement européen d'utiliser l'ambassade du Brésil pour y tenir des funérailles d'état! Que ceux qui ne reconnaissent pas la royauté du Christ s'abstiennent d'envahir ses espaces!

D'ailleurs, les classes politiques disposent d'alternatives valables, châteaux, musées, grands hôtels, et autres pour y tenir des cérémonies laïques. Ces lieux non confessionnels sont tout-à-fait convenables pour des rituels d'une grande solennité, nul besoin d'utiliser des églises.

Je leur souhaite longue vie, mais, qu'on le veuille ou non, même les politiciens les plus connus finissent par mourir. Il faut leur demander, maintenant et publiquement, d'exprimer leurs préférences à ce sujet. En effet, il ne s'agit pas uniquement ici, d'une question d'ordre personnel mais aussi politique et idéologique. Si ces gens tiennent mordicus à avoir des funérailles athées en basilique, qu'ils le disent, ça fera des nouvelles intéressantes.

Croyants, soulevez maintenant et publiquement la question des funérailles d'état avec ces gens! Ça vous permettra d'éviter qu'on continue d'utiliser vos lieux consacrés pour y tenir des guignols athées.

Ces commentaires ne portent aucunement sur les individus mais sur les cérémonies. Il ne s'agit pas ici de refuser des funérailles chrétiennes à un baptisé même si celui-ci a eu une vie peu exemplaire. C'est la situation inverse qui est en cause ici : fournir des cérémonies spécifiquement athées ou non chrétiennes dans un endroit consacré au Christ pour honorer un individu qui est socialement respecté et même admiré.

Ici, encore, les raisons du monde et celles de la foi divergent. Les Églises de l'exode suivront la logique de la foi.

DESACRALISATION ET RECONSECRATION

Il est probable que l'establishment politique utilisera parfois des moyens de pression considérables pour continuer de jouir, comme il l'entend, des biens de la foi.

Quand les puissants exigeront de se servir d'un lieu consacré pour y tenir des cérémonies non chrétiennes, il sera peut-être impossible à une Église de l'exode de résister directement. Celle-ci devra alors céder sur la forme mais sans concéder le fond.

S'il est nécessaire de céder l'usage d'un espace consacré à cause de pressions politiques ou culturelles, l'Église de l'exode veillera d'abord à le désacraliser par une cérémonie publique qui laissera des traces visibles dans le lieu.

On pourra ensuite se retirer et laisser les puissants se livrer à leurs cultes dans des églises où les crucifix, les bénitiers, les statues saintes, les tabernacles et les baptistères et les autres symboles religieux seront recouverts de bâches.

Évidemment, quand les puissants seront repartis, l'espace pourra être « reconsacré » par une cérémonie toute aussi publique.

LES CIMETIERES

Une autre confrontation pénible s'annonce. Des milliers de Baby Boomers n'ont pas fait baptiser leurs enfants. Plusieurs parmi ces derniers n'ont aucune connaissance de la doctrine chrétienne et aucune vie de foi. On voudra, pourtant, qu'ils soient enterrés en terre consacrée, souvent dans les lots de leur parenté.

Dans l'Église traditionnelle, on est très ouvert sur cette question. Le cimetière, même consacré, est d'abord un endroit familial et ethnique. Pour l'Église folklorique, nul besoin d'être chrétien ou même baptisé pour y être accepté parce que l'appartenance religieuse n'est rien de plus qu'une identité culturelle. Pour les Églises de l'exode, la situation est différente.

Les Églises de l'exode refuseront de recevoir les dépouilles des non-baptisés en terre consacrée.

Elles auront, sans doute, à subir de multiples pressions. Elles devront pourtant faire respecter cette règle intégralement et invoquer le principe de la souveraineté du territoire consacré en tant que partie intégrante du royaume du Christ.

On dira sans doute que ce que je propose est dur, sans cœur même. *Comment, en effet, refuser à une maman éplorée d'enterrer son bambin qu'elle n'a jamais fait baptiser dans le lot de grand-papa?* Dans l'optique du monde, ça ne fait pas de sens de refuser cela. La seule chose qui compte c'est de soulager la détresse des vivants au moment du décès. Qui est enterré où? Est-il ou non baptisé? Ce sont des détails sans importance ! Seules comptent les émotions du moment.

Par rapport à la foi les choses sont différentes. D'abord, le Seigneur accueille qui Il veut au paradis. Par conséquent le lieu de sépulture n'a pas, ultimement, d'importance puisque c'est le salut éternel qui compte, pas les émotions des survivants.

Ensuite, en établissant une démarcation claire sur cette question on affirme l'importance de la foi et des gestes sociaux, comme le baptême, qui l'accompagnent. On invite indirectement les gens à prendre conscience de leur importance. Ça vaudrait déjà la peine d'infliger quelques pleurs à des mamans si cela encourage certains parents à faire baptiser leurs enfants.

Certaines formes de communication sont faciles et plaisantes. Oui, c'est bien de faire de beaux sermons édifiants qui ne dérangent personne et sont doux à entendre. Il y a aussi, cependant, des formes de communication qui suscitent des cris et des

plaintes mais sont parfois plus efficaces. Refuser rigoureusement une sépulture chrétienne aux non baptisés fait partie de celles-ci.

6 Les fêtes

Alors que l'Église traditionnelle, religion semi officielle, aspire à faire coïncider les jours fériés nationaux avec ses propres fêtes, l'Église de l'exode, elle, cherchera au contraire à dissocier ses fêtes de celles de l'état. Elle s'assurera ainsi que ses solennités conservent pleinement leur caractère religieux et que leur sens ne sera pas confondu avec ceux de l'idéologie du pouvoir ou du commerce.

Plusieurs jours fériés sont de nature laïque et devraient être observés par tous. La fête nationale, l'armistice, le premier de l'an ou la fête du travail par exemple. Cependant, l'action politique de l'Église de l'exode devrait viser à encourager une neutralité intégrale de l'état sur le plan religieux ou idéologique dans le contexte d'une société multiconfessionnelle.

Par conséquent, seules les fêtes de caractère national et non idéologique seraient communes à tous. Par ailleurs, chaque individu aurait le droit de bénéficier d'un nombre fixe de jours de congé pour observer les fêtes religieuses ou idéologiques de son choix.

Les chrétiens choisiraient Pâques et le Vendredi saint, par exemple. Pour d'autres se serait Yom Kippur, le Ramadan, l'anniversaire de Guru Nanak, celui de John Lennon ou les événements de mai 68.

NOËL

Noël est un cas à part. Cette fête, d'origine éminemment chrétienne est devenue une orgie commerciale dont le pauvre Saint Nicolas est la divinité tutélaire. L'agenda économique qui domine maintenant la fête Noël agresse le caractère chrétien de cette fête.

Chaque année, les curés et les pasteurs plaident en vain pour qu'on se souvienne un peu du caractère spirituel d'un Noël enfoui sous une montagne de cadeaux. Ils perdent leur temps à s'opposer directement à une telle force. Ils devraient plutôt rediriger cette agression commerciale plutôt que tenter de la bloquer. Les Églises de l'exode devraient suggérer aux croyants d'échanger leurs cadeaux lors d'une fête civique comme le premier de l'an plutôt qu'à Noël.

Le premier janvier est un jour préférable puisqu'il s'agit d'une fête commune à tous et non religieuse. C'est idéal pour un échange de cadeaux! En déplaçant la tradition des cadeaux à cette date, les croyants de l'exode redonneront son caractère spirituel à la fête de Noël. De plus, ils bénéficieront des ventes de fin d'année!

LA SEMAINE SAINTE

Alors que Noël est maintenant une fête commerciale autant que chrétienne, la semaine sainte demeure un moment plus intimement lié à la foi. La semaine sainte offre une bonne occasion aux Églises de l'exode de former des alliances avec les autres confessions religieuses.

Un état laïc n'a pas à décréter qu'un jour comme le vendredi saint soit férié. Il s'agit d'une commémoration chrétienne. On pourra donc faire alliance avec les autres confessions religieuses pour s'assurer que les chrétiens puissent prendre congé le vendredi saint et en contrepartie, on aiderait ceux des autres confessions à disposer de jours comparables selon leurs croyances.

LES SAINTS TITULAIRES

Plusieurs états des sociétés occidentales identifient des saints comme patrons titulaires. Sainte Jeanne d'Arc en France et Saint Jean Baptiste pour le Canada français, par exemple. Les Églises folkloriques traditionnelles se réjouissent de cette situation.

Pour les Églises de l'Exode, la perspective change. Est-ce approprié d'identifier un saint comme patron tutélaire d'un état qui, par exemple, se lance dans une campagne d'endoctrinement spirituel non chrétien des enfants, empêche les conseils municipaux de réciter des prières, se déclare officiellement laïc et qui rejette toute allégeance à l'Évangile?

Pensez y, le saint patron de votre pays serait-il d'accord avec son patronage s'il revenait?

Présentement, ce sont les progressistes athées qui militent pour qu'on retire les symboles et les noms religieux de l'espace public alors que les Églises folkloriques s'accrochent pitoyablement à ces lambeaux.

Avec l'exode l'optique change. Un état qui se déclare laïc et rejette systématiquement la doctrine chrétienne n'a pas à se référer au patronage d'un saint. On ne se gênera plus pour le dire.

Les pasteurs de l'exode devraient formellement demander qu'on retire toute association des fêtes nationales ou des organismes publics avec des saints titulaires.

On devrait proposer à l'état qu'il définisse plutôt une date flexible, comme le dernier vendredi de juin pour sa fête nationale ou encore une date de l'histoire qui ne fait aucune référence à quelque croyance religieuse ou idéologique que ce soit.

7 Les sacrements et les signes

Les sacrements et les signes dispensés par les Églises traditionnelles sont structurés en fonction des besoins d'une société officiellement chrétienne dont les codes moraux et légaux sont issus de la sagesse évangélique.

Dans une société chrétienne traditionnelle, les gens naissent dans des familles chrétiennes, sont éduqués dans des écoles chrétiennes et modèlent leurs comportements selon des codes culturels et légaux conformes à l'éthique chrétienne.

Dans une telle société, les sacrements sont faciles d'accès parce que, de toute façon, les normes sociales incitent tout le monde à adhérer aux valeurs et aux pratiques chrétiennes en vigueur. Ainsi, on peut baptiser ou confirmer un enfant car on sait qu'il grandira probablement dans la confession religieuse de sa société.

Cette situation n'existe plus dans les états laïcisés. La pratique sacramentelle devrait se modeler sur une autre réalité, celle d'une minorité vivace de croyants en lutte dans un espace paganisé. Dans cette optique, les pratiques des premiers chrétiens serviront souvent d'exemple.

LES REGISTRES

Autrefois les registres sacramentels, conservés dans les églises et les synagogues, faisaient partie des documents de l'état. Il y a une cinquantaine d'années, l'extrait de baptême était même considéré, au Québec, comme une preuve valide de citoyenneté!

Cette pratique date d'une époque maintenant révolue. De nos jours, l'état dispose des ressources nécessaires pour maintenir tous ses documents juridiques. Les Églises n'ont plus besoin de veiller à cette fonction. Le temps est donc venu d'affirmer un nouveau principe important, dans le contexte de l'état laïc : **la confidentialité du statut sacramentel des croyants.**

La relation d'un croyant avec sa communauté de foi et avec le Seigneur, exprimée dans son parcours sacramentel ne concerne que celui-ci et son Église. Les registres sacramentels, qu'il s'agisse de mariage, de confirmation, de baptême ou autres, devraient demeurer confidentiels et hors de portée de l'appareil étatique.

L'état ne devrait avoir aucun droit de regard sur les registres sacramentels et ne devrait en aucun cas utiliser ceux-ci pour établir le statut juridique ou les droits civiques d'un croyant.

Aussi, on devrait s'abstenir entièrement la pratique de poser des gestes notariés dans une église de l'exode.

Le temps approche, par exemple, où la Confirmation d'un adulte, dans une société officiellement laïcisée, pourra avoir des incidences négatives sur son statut professionnel. Les Églises de l'exode doivent se préparer maintenant à ces éventualités. Plus tard, il sera trop tard.

LA CONFIRMATION

Déjà, dans plusieurs sociétés occidentales, quelqu'un qui manifeste une foi véritable et non un attachement culturel ou folklorique à la religion risque de se faire ostraciser, parfois brutalement en particulier dans des organismes idéologiques subventionnés, dans des milieux du monde culturel et médiatique. Il y a un prix à payer, aujourd'hui, si on se fait étiqueter comme chrétien intégriste ou même comme quelqu'un d'un peu trop dévot.

Ça prend du courage, aujourd'hui, pour se déclarer ouvertement croyant. Le sacrement de confirmation et le baptême des adultes devraient refléter cette réalité.

La pratique, dans la religion folklorique, et particulièrement dans la religion catholique, est de donner les sacrements d'appartenance (baptême, confirmation...) pendant l'enfance quand on dépend encore entièrement de ses parents. L'enfant ou même l'adolescent qui vit sous la dépendance de ses parents n'est pas vraiment en mesure de choisir. Il accepte d'être confirmé pour faire plaisir à papa et à maman. Il est trop jeune et trop dépendant pour confirmer librement quoique ce soit.

La pratique de confirmer des enfants avait peut être un sens dans la société chrétienne traditionnelle, mais elle n'en a plus dans une société où le peuple de Dieu est minoritaire et marginalisé. Choisir de vivre en tant que chrétien n'est plus la norme. C'est un choix d'exception qui impliquera peut-être des difficultés réelles. Le sacrement de la Confirmation doit refléter cette réalité.

La société demande une certaine maturité avant d'accorder un permis de conduire à quelqu'un. Il faut être majeur pour signer des contrats ou s'enrôler dans l'armée. Dans la société paganisée, le sacrement de Confirmation devrait demander le même niveau de maturité.

L'âge minimum de la Confirmation devrait être reporté à un âge où l'individu ne dépend plus de ses parents et possède la maturité nécessaire pour faire librement des choix qui impactent sa vie.

LE MARIAGE

Le mariage, tel qu'on le pratique aujourd'hui, dans le catholicisme en particulier, est un anti sacrement. L'intransigeance catholique combinée avec des pratiques d'un autre âge a produit des résultats catastrophiques. Il s'agit d'une véritable manufacture d'excommuniés; d'une école de parjure. C'est une machine à fabriquer des adversaires de la chrétienté. On dirait que le malin lui-même l'a inventé.

Le mariage catholique, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui dans les sociétés occidentales, n'est pas un sacrement, c'est un anti-sacrement.

Ce sacrement n'a pas la même nocivité dans les autres confessions chrétiennes dont les exigences concernant le divorce sont moins radicales que celles du catholicisme. Cependant, celles-ci font aussi face à des situations difficiles sur ce point.

Par une « étrange » coïncidence, le mariage est aussi, de loin, le sacrement le plus populaire de l'Église folklorique. Des milliers de fidèles qui ne se dérangeraient pas une minute pour participer aux offices et qui ne prient jamais s'acharneront pour conserver leurs jolis mariages en église.

Les conditions d'accès au mariage proviennent d'une époque où la société entière était chrétienne et où les mœurs sexuelles étaient radicalement différentes.

À cette époque, les pressions sociales et familiales permettaient de maintenir l'idéal chrétien du mariage monogame à perpétuité même quand la foi individuelle était minime. Dans cette optique d'un autre âge, on mariait les gens à un jeune âge pour qu'ils se mettent en règle avec la société.

Les temps ont changé. Les femmes ne dépendent plus financièrement des hommes. L'union de fait est socialement acceptée et ne pénalise pas les enfants. L'accouplement sexuel préconjugal est une pratique généralisée. Les mœurs sexuelles des sociétés occidentales sont entièrement transformées.

Aujourd'hui, la moitié des mariages se terminent en divorce. Pourtant les Églises traditionnelles continuent une pratique sacramentelle d'une autre époque. Cela a des conséquences catastrophiques sur la foi, tant individuelle que collective.

Pour un couple sur deux, le mariage devient un parjure qui les coupe de leur communauté de foi. C'est un parjure puisque le divorce annule les vœux faits sous

serment. C'est aussi une forme d'excommunication car, dans biens des cas, les divorcés sont effectivement coupés d'une pleine participation à la vie sacramentelle de leur Église.

Voici donc le résultat navrant de la pratique de marier les gens en jeune âge : on marie des jeunes à l'église alors qu'ils sont incroyants. Quelques années plus tard, ils se divorcent, contractent des unions de fait et ont des enfants dans ces unions. Arrivés à l'âge adulte, ils se convertissent et les voici maintenant coupés d'une pleine participation à la vie sacramentelle parce qu'ils sont divorcés. On les marie quand ils s'en foutent et on leur ferme la porte quand ils croient.

Il y a deux solutions pour sortir de cette impasse.

Une première solution, folklorique, serait d'adapter le mariage aux mœurs sexuelles contemporaines. Dans cette option, on marierait tout couple (de même sexe ou de sexes différents, divorcés ou pas) susceptible de s'accoupler de façon stable pendant quelques années. Pour palier au problème posé par le serment du mariage, on pourrait concocter des vœux avec clauses échappatoires comme : *nous jurons que nous avons aujourd'hui l'intention de demeurer fidèles*; ou *nous serons mariés tant que Dieu le voudra* ou *tant que l'Esprit animera notre couple* et ainsi de suite...

À première vue on pourrait penser que cette option est la seule possible. Ce n'est pas le cas. Une autre option permettrait à une Église de l'exode de redéfinir le mariage en tenant compte du contexte social mais en demeurant aussi fidèle aux exigences chrétiennes.

En effet, la pratique de célébrer le sacrement du mariage au début de la vie d'un couple provient de motifs sociologiques plutôt que liturgiques. Il fallait former des familles stables et protéger les enfants. Cette nécessité n'existe plus.

On peut donc, enfin, dissocier le mariage, union naturelle, du mariage, union sacramentelle. De nos jours, les gens forment et déforment des couples. L'union naturelle est la norme. Même ceux qui se marient à l'église ont généralement vécu dans plusieurs unions naturelles avant de se marier.

Dans nos sociétés, le mariage véritablement chrétien, exclusif, monogame et perpétuel, est devenu, dans les faits, une forme de conjugalité exceptionnelle. Le mariage sacramentel devrait donc être réservé à des couples qui sont déjà en union naturelle stable, dont chacun des conjoints est croyant, qui prient ensemble, et qui ont pris la décision, exceptionnelle elle aussi, de s'unir de façon sacramentelle.

Dans l'Église folklorique, les rituels qui déterminent le statut social sont très importants et les sacrements qui balisent la relation individuelle avec le Christ le sont moins. Dans ce type d'Église, le mariage est, de loin, le sacrement le plus important. Souvent, c'est le seul sacrement qui compte vraiment. Tous les autres ne servent qu'à y donner accès.

Dans les Églises de l'exode, le contraire est vrai. Les sacrements qui portent sur la relation individuelle avec le Seigneur, Baptême, Confirmation et autres sont plus importants que les rituels sociaux.

Dans les Églises de l'exode, le mariage serait une cérémonie moins fréquente. Ce sacrement serait entièrement dissocié des nécessités de gestion sociale des couples et des enfants. Il serait indépendant de tout concept de normalisation sociale des rapports sexuels. La formation de couples serait un phénomène naturel, un simple état de fait. Pour ces Églises, la question principale serait de guider ceux qui ont été visités par l'Esprit quelque soit leur état de vie, qu'ils soient célibataires ou fassent partie d'un couple.

Le mariage de l'exode serait donc purement sacramentel. Il ne s'agirait plus de fournir des cérémonies romantiques à de jeunes amoureux. Pour cela, les gens pourraient organiser des banquets ou d'autres événements de ce type. Le mariage sacramentel, lui, unirait un homme et une femme, tous deux croyants, qui sont décidés à faire de leur union naturelle, une union sacramentelle modelée sur l'amour du Christ. En général le mariage en église unirait donc des gens assez âgés qui auraient vécu ensemble de longues années, seraient tous deux croyants, et auraient déjà des enfants. Il ressemblerait en cela au baptême tel qu'il était pratiqué aux premiers siècles de la chrétienté.

Quand le pasteur ou le prêtre demanderait à ces époux sacramentels s'ils s'engagent à modeler leur union sur l'amour du Christ, ce ne serait plus une rigolade qu'on raconte à des incroyants qui sont là pour se donner un beau moment sentimental et faire plaisir à leurs familles.

Les conditions nécessaires pour accéder à un mariage chrétien devraient ressembler à celles de l'ordination dans les confessions de type sacerdotales. Pour ces Églises l'ordination est un sacrement véritablement important qui demande une longue préparation. On s'attend à ce que les candidats prient régulièrement. Il ne viendrait pas à l'idée d'ordonner quelqu'un dans sa prime jeunesse de peur qu'il ne se prenne une copine ou qu'il aille prêcher dans une autre religion. On n'ordonne pas les gens tout de suite non plus de peur qu'ils ne vivent dans le péché. Pourtant, à ce que je sache, les candidats à la prêtrise sont des êtres humains eux aussi. Le mariage devrait être traité de la même façon.

Le renouvellement du mariage que je propose ici peut sembler radical par rapport aux religions traditionnelles. Pourtant, il s'agit simplement de mettre en application les conseils réalistes et bien adaptés aux conditions sociales du temps que Saint Paul énonce dans sa **première lettre aux Corinthiens**. La situation que Saint Paul décrit ressemble à celle d'aujourd'hui. Une minorité de chrétiens vivait au milieu d'une société païenne. Ces croyants étaient dans divers états sociaux et interagissaient avec des gens de diverses croyances. Certains formaient des couples naturels entre chrétiens ou, plus souvent avec des conjoints païens. Parmi ceux qui sont touchés par

l'Esprit, certains, comme Saint Augustin, choisissaient éventuellement le sacerdoce et quittaient leurs conjoints naturels. Dans certains cas, deux conjoints qui avaient chacun été auparavant touché par l'Esprit, décidaient de celer leur union naturelle par un mariage sacramentel chrétien modelé sur l'amour du Christ. Cette union de deux croyants, chacun authentiquement converti, était le mariage sacramentel.

Les Églises, aujourd'hui, ont deux choix. D'une part, elles peuvent édulcorer l'idéal enseigné par le Christ en bénissant toutes les accouplailles que la société produit. D'autre part, elles peuvent restaurer la nature sacramentelle du mariage chrétien en faisant de lui un événement exceptionnel, indépendant des impératifs romantiques ou sociaux, nécessitant une préparation spirituelle sérieuse et vraiment modelé sur l'idéal enseigné par le Christ. Aux autres, on dirait simplement, vis ta foi dans l'état conjugal où l'Esprit t'a trouvé en autant que cet état soit conforme à la loi naturelle.

Les Églises folkloriques choisiront, sans doute, la première option, celles de l'exode, la seconde. Mais attention, cette deuxième voie, préconisée ici, suscitera sûrement des cris et des grincements de dents. Les mamans décidées à vivre leur « trip » sentimental gémiront comme des bébés phoques sur la banquise. Même les élites médiatiques qui sont indifférentes à la foi se mettront probablement de la partie et réclameront le « droit au mariage religieux »!

ALTERNATIVES LAÏQUES

Les Églises traditionnelles, religions nationales semi officielles, étaient les pourvoyeuses attitrées de services rituels. La fonction sociale de leurs sacrements primait sur leur fonction sacramentelle.

La majorité de ceux qui appartenaient aux Églises officielles et ont rejeté les pratiques chrétiennes ne se sont pas donné la peine de trouver des alternatives.

Quand une Église de l'exode voudra se départir de ce rôle de pourvoyeuse par défaut de rituels sociaux, elle fera alors face à des milliers de citoyens qui l'ont quitté mais ne disposent pas de rituels de remplacement. Ceux-ci, en se trouvant dépourvus de rituels exigeront que leur Église continue de les leur fournir.

Il ne suffira pas, alors, de simplement refuser. Il faudra aussi encourager la société à produire des rituels non confessionnels pour desservir ces citoyens qui n'ont aucune appartenance religieuse et ont besoin d'alternatives.

Les salons funéraires offrent déjà de bons services non confessionnels associés au décès. Cependant, la société civile n'offre pas encore de lieux non confessionnels inspirants pour célébrer ses accouplements. Des milliers de gens se marient encore en église uniquement parce qu'ils ne disposent pas de lieux alternatifs suffisamment romantique où sceller leur union.

Cette situation doit cesser. Les Églises de l'exode voudront se retirer de la « business » du mariage romantique. On voudra diriger les gens vers des lieux culturels non confessionnels inspirants pour desservir les diverses accouplailles de la société moderne.

Les Églises de l'exode voudront se départir du rôle de pourvoyeuses par défaut de services rituels. Elles encourageront l'émergence de rituels non confessionnels alternatifs et inciteront les incroyants à s'en servir.

8 Les institutions

SOLIDARITE CONFESSIONNELLE

Les Églises de l'exode voudront promouvoir un modèle multiconfessionnel de la société. Ce modèle implique que les diverses communautés confessionnelles et idéologiques auront le droit de former les institutions nécessaires à leur vitalité.

Une société qui prétend respecter le principe de la liberté d'expression, ne limitera pas cette liberté à l'individu. Elle l'étendra aussi aux associations, confessionnelles ou autres. Une société qui réduit la liberté à l'individu seul détruit la liberté. Or un droit d'association qui est privé du droit correspondant d'exclure est un simulacre.

Présentement, le principe de la liberté d'expression est invoqué pour forcer les institutions confessionnelles à garder en poste des individus qui professent, individuellement, des doctrines qui leur sont hostiles ou nuisibles.

L'Église de l'exode vaudra préserver le caractère chrétien de ses institutions. Elle devra se battre pour sauvegarder son droit d'invoquer la doctrine chrétienne comme condition d'embauche et de congédiement dans ses institutions.

L'Église de l'exode vaudra promouvoir le principe de la **solidarité confessionnelle** pour préserver le caractère confessionnel de ses institutions. Elle vaudra faire alliance avec les autres groupes confessionnels pour défendre ce droit.

L'individu devrait disposer d'une entière liberté d'expression en tant qu'individu. Cependant, une institution a le droit d'exiger la solidarité confessionnelle comme condition d'emploi dans certains postes de confiance ou d'influence. L'Église de l'exode défendra son droit de congédier ceux qui enfreignent la solidarité confessionnelle dans ses institutions.

Par exemple, les professeurs, éditeurs ou autres, à qui on donne des tribunes confessionnelles privilégiées doivent respecter la doctrine des institutions dont ils font partie. Ce principe est nécessaire au maintien d'une institution confessionnelle saine.

Le gouvernement lui-même, d'ailleurs, se donne ce droit sous la forme du concept de la solidarité ministérielle. Ceux qui accèdent au conseil des ministres acceptent implicitement de restreindre leur liberté d'expression. En tout temps, le premier

ministre a le droit d'expulser quelqu'un du conseil des ministres. En tout temps, aussi, un ministre peut quitter le cabinet et retrouver sa pleine liberté d'expression.

Pareillement, on s'attend implicitement à ce qu'un membre d'une commission du statut de la femme, par exemple, adhère à l'orthodoxie féministe et serait congédié s'il en divergeait. Les chrétiens doivent disposer des mêmes droits.

En apparence, permettre aux individus de professer tout ce qu'ils veulent sans égard à la doctrine de l'institution dont ils font partie semble élargir la liberté de tous. En réalité, cette pratique sert à imposer la doctrine dominante dans tous les milieux et à détruire la diversité idéologique.

L'Église de l'exode devra combattre vigoureusement pour maintenir son droit d'exiger la solidarité confessionnelle dans ses institutions pour ainsi défendre leur caractère chrétien.

Dans notre société, n'importe qui peut avoir une page web et y dire tout ce qu'il veut en son nom propre. Ceux à qui on confie des tribunes privilégiées en tant que professeurs, journalistes, prêtres, ministres ou éditeurs n'ont pas ce droit absolu. Tant qu'ils occupent des postes de confiance ils sont tenus à la solidarité confessionnelle. Il faut défendre ce principe.

L'ÉCOLE PRIMAIRE

Trois institutions sont essentielles au maintien et à la vitalité d'une communauté confessionnelle :

- l'église (ou la synagogue, mosquée ou autre lieu de culte) ;
- la famille; et
- l'école primaire.

Ces trois institutions sont les piliers d'une communauté de foi.

Comme je l'ai indiqué, les Églises de l'exode défendront farouchement leurs lieux consacrés. Elles rétabliront aussi l'importance primordiale des pratiques religieuses domestiques qui sont tombées en désuétude dans de nombreux cas.

Le troisième pilier est l'école primaire. Voici le principe simple et clair qu'il faut promouvoir et défendre par tous les moyens :

L'école primaire n'est pas une institution publique, elle est une institution familiale. Le principe de laïcité de l'état ne s'applique donc pas à l'école primaire. Celle-ci, institution familiale, doit être une extension du milieu familial et doit refléter les croyances des familles qui lui confient leurs enfants.

L'école primaire n'a aucun droit sur les enfants. Ceux-ci demeurent sous la charge de leurs parents. Les familles chrétiennes doivent défendre leur droit d'avoir des écoles primaires explicitement chrétiennes. Dans la société multiconfessionnelle, l'école primaire chrétienne n'est pas une institution laïque elle sera clairement chrétienne. Pareillement, le droit des familles d'autres confessions, religieuses, progressistes ou autres pour des écoles qui reflètent les valeurs de leurs familles sera également affirmé.

L'état qui tente d'imposer un endoctrinement idéologique qui n'a rien, mais vraiment rien, de chrétien aux enfants du primaire se livre à une agression spirituelle systématique et destructrice contre les croyants. Ce combat est primordial.

ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET SOCIETES

Au-delà des églises et des écoles primaires, les Églises de l'exode voudront défendre et promouvoir le droit des croyants de former des associations, des collèges, des clubs, des institutions, des partis politiques et même des sociétés commerciales explicitement chrétiens.

Même des sociétés commerciales, direz-vous, est-ce possible? Mais oui! Certaines entreprises, par exemple, sont gérées par des juifs orthodoxes. Ces sociétés respectent scrupuleusement le sabbat et les fêtes juives. Leurs lieux de travaux contiennent des symboles liturgiques (les Mezuzahs par exemple) et les juifs qui y travaillent y font constamment des gestes de nature religieuse. Tant que ces entreprises produisent des biens et des services utiles et qu'elles traitent leurs employés correctement, l'état s'en accommode. Qu'il fasse de même avec les sociétés gérées par des chrétiens!

Les Églises de l'exode défendront en priorité les droits des chrétiens. Elles s'assureront que ceux-ci jouissent partout des mêmes droits que les autres.

Voici une bonne idée : observez comment les juifs contribuent au bien commun tout en préservant leur identité et leur croyances. Ensuite, plutôt que de critiquer, imitez!

Conclusion

L'émergence des idéologies progressistes dans les sociétés occidentales et leur statut dominant représente un défi pour les croyants. Ces idéologies, quand elles étaient minoritaires, faisaient la promotion de la tolérance et de la diversité pour justifier leurs divergences. Maintenant qu'elles ont supplanté l'identité chrétienne des sociétés et sont dominantes, leurs agendas sont de plus en plus totalitaires et intolérants. Les pratiques sociales en place permettent à leurs discours d'envahir toutes les sphères de la société et, en même temps, confinent les expressions de la foi dans des lieux spécialisés et les tiennent à l'écart.

Laissés à eux même, les idéologues progressistes façonneront des sociétés totalitaires, intolérantes et hostiles à la foi. Ils endoctrineront tous les citoyens dans leurs conceptions sociales et spirituelles. Ils s'accapareront des biens des Églises pour en faire des artefacts culturels. Élevant leurs chartes au statut de valeurs suprêmes ils condamneront les confessions chrétiennes et persécuteront leurs membres les accusant d'intolérance, de sexisme et d'inégalité. Enfin, ils imposeront leurs codes et leurs valeurs partout, ne tolérant dans les faits que des différences superficielles et folkloriques.

Deux options se présentent aux clergés qui vivent dans ces sociétés. Ils peuvent laisser leurs Églises se faire vassaliser par ce pouvoir et collaborer avec lui ou bien ils peuvent se constituer en Églises de l'exode porteuses de valeurs alternatives et en lutte pour leur place dans la société.

Si les croyants veulent éviter ce résultat ils doivent reconnaître le danger que posent ces idéologies à la vie des communautés de foi et ils doivent faire contrepoids à celles-ci et, par une action politique et sociale vigoureuse, affirmer un autre modèle de société, plus équilibré, qui sera favorable aux croyants et à la vie de leurs communautés.

Ayant lu ce texte vous savez que les pasteurs et les clergés disposent de tous les moyens nécessaires pour transformer leur communautés en Églises de l'exode. Vous savez aussi que les déclarations d'impuissance des clergés traditionnels devant la montée des idéologies progressistes, ne sont que des dérobades.

Dans l'avenir, certaines confessions chrétiennes feront le choix de l'exode. D'autres suivront la voie d'une collaboration toujours plus étroite, toujours plus complaisante avec des agendas et des valeurs de moins en moins chrétiens. Elles deviendront les servantes folkloriques d'une nouvelle prêtrise progressiste et des étouffoirs de la foi. Je crains, en particulier, que les confessions plus archaïques - le

catholicisme et l'orthodoxie - alourdies par leur bâti religieux et centrées sur le monopole sacramental de leur prêtrise, soient plus susceptibles de choisir la vassalisation.

Ce choix ne concerne pas seulement les clergés et les pasteurs. Il s'adresse à tous les croyants.

L'histoire d'Adam et Ève nous donne, ici, un enseignement précieux: Adam, qui a passivement suivi Ève dans son égarement, fut également coupable devant Dieu et subit le même châtement. Cet enseignement est clair : devant la justice de Dieu, **ceux qui suivent sont aussi responsables que ceux qui mènent**. L'option qu'il suffit aux laïcs de suivre docilement leur clergé ne passe pas.

Une Église ne possède pas ses fidèles. Nous sommes tous directement responsables de nos âmes devant le Christ, c'est à Lui que nous devons loyauté, pas à une Église ou à son clergé. L'Église catholique elle-même affirme, dans sa doctrine, que tous les croyants sont revêtus de la dignité de prêtres, prophètes et rois. Ceux-ci ne donnent pas leur dignité sacerdotale à leur clergé, ils la lui confient. Ils en demeurent toujours responsables et sont tenus, devant Dieu, de la reprendre si nécessaire.

Pour ma part, je sais que ma responsabilité première est de suivre le Christ et non une Église. Cependant, je demeure profondément attaché à l'Église catholique et la quitter serait difficile. Je prie donc que chacune des confessions chrétiennes, catholique, orthodoxe ou réformées, trouve, dans ses traditions et ses pratiques, une réponse aux défis idéologiques des sociétés modernes.